

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANCAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois...

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper.

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

HENRI IV ET LE PAYSAN.

Henry IV s'était égaré à la chasse et ayant rencontré un paysan, l'avait fait monter en croupe derrière lui pour lui indiquer le chemin conduisant à la lisière de la forêt.

Chemin faisant le paysan lui fit part du désir qu'il avait de voir le roi. "Oh! Rien n'est plus facile, lui dit Henri IV, quand nous serons parvenus au terme de notre course tu n'auras qu'à regarder celui qui conservera son chapeau sur la tête pendant que les autres seront découverts." Ce sera le roi. Un quart d'heure après Henri IV rejoignit une partie de sa cour et se vit entouré de seigneurs qui tous le saluèrent avec respect et restèrent découverts. S'adressant alors à son guide. "Eh bien! lui demanda-t-il, qui est le roi?" — Ma foi, monsieur, répondit celui-ci, ce doit être vous ou moi, car il n'y a que nous deux qui ayons le chapeau sur la tête.

EXERCICE.

- 1. Que faisait Henri IV quand il s'égarait? 2. Qui rencontra-t-il? 3. Que fit le paysan pour accompagner le roi? 4. Pourquoi monta-t-il en croupe? 5. Quel était le désir du paysan? 6. Henri IV permit-il de satisfaire son désir? 7. Comment le paysan devait-il reconnaître le roi? 8. Qui Henri IV rejoignit-il bientôt? 9. Que firent les seigneurs en voyant Henri IV? 10. Pourquoi restèrent-ils découverts? 11. Que demanda Henri IV à son guide? 12. Qui devait être le roi, selon le paysan? 13. Pourquoi le pensait-il?

"Peasant, 'Had lost his way at a hunt. 'Having met. 'Made him get on his horse behind him. 'Border of the forest. 'On their way. 'Informed him. 'King. 'When we shall have arrived at the end of our journey. 'You only have to look at the one who will keep. 'Uncovered. 'That will be the king. 'And found (lit. saw) himself surrounded by lords. 'Indeed. 'It must be you or I. 'Who have.

CENDRES Spécialité de wagons complets. THOMAS M. JOHNSTON 1925 RUE ANNONCIATION Téléphone Jackson 5415 Terrain mis à niveau. Tombereaux à louer 30c-1 fr.

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Mme Veuve Richard B. Wenton vs. Nora Lambert, saisie provisoire, \$405.

John Francis Coleman vs. La Commission des Egouts et de l'Eau de la Nouvelle-Orléans, réclamation, \$5,000.

Wm B. Gregory vs. La commission des Egouts et de l'Eau de la Nouvelle-Orléans, réclamation, \$5,000.

Arsène Perillat vs. La. Sommission des Egouts et de l'Eau de la Nouvelle-Orléans, réclamation, \$3,050.

Hayward et Clark vs. Leopold Kefffer, réclamation, \$461.15.

Wm. L. Billet, vs. Mildred Virginia Billet, mineur, demande en partage.

Jim Anderson vs. George Jurgens, fils, dommages, \$2,500.

Geo. J. Bezou vs. Chas. W. Stumpf Piano Co. Ltd, dommages \$2,000.

Mlle Julia Moustier vs. The Metropolitan Improvement Co., saisie provisoire, \$540.

P. W. Seelig vs. Annie Walker et als, pour un billet, \$159.25.

Nicholson Publishing Co., Ltd., en liquidation vs. Chas. W. Hopkins, pour compte ouvert, \$369.20.

Ira Weingram vs. Emile Labat pour compte ouvert, \$220.80.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes vendredi: John B. Dazel; Frank Newfield; Edna Cecil Badaeux, demande l'émanicipation. Mme Célestine Tardos, épouse de Stephen McNeil Kennedy, demande l'autorisation d'emprunter.

PREMIER COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Francis T. M. Crais vs Lowry Charles, réclamation, \$8.35.

Michel Gloser vs. N. Laivo, pour possession d'une propriété.

Aug. W. Nolde vs. J. Gabriel réclamation, \$62.50.

J. Grossman's & Co., vs. Salvador Calcagno, réclamation, \$30; vs. Joseph Impastato, réclamation, \$50 vs. Paul Grangrosso, réclamation, \$69.85.

Theo. Owin vs. G. Alciatore, réclamation, \$12.50.

Heintz Brothers vs. Carl Cronenberg, réclamation, \$81.

Aug. Clabaud, vs. M. E. Duffy,

réclamation, \$14.50; vs. John Benino, et al, in solido, réclamation, \$19.50; vs. John Ward, réclamation, \$14.30; vs. Julius Muller et al, in solido, réclamation, \$22.45; vs. Jos. Lempley, réclamation, \$29.20.

Philip Bohrer vs. N. E. London, réclamation, \$18.50.

Gustave Keitz vs. Louis Richman, réclamation, \$41.

Ben F. Samuels, vs. Chas. Couturil, réclamation, \$10.

American Brewing Co., vs. Mme. Veuve F. Reffer, réclamation, \$65.

Wolverine Bros. Works vs. Edward Schekeler, réclamation, \$39.30.

E. Braquet vs. M. et Mme Sophie McCloud, pour possession d'une propriété.

A. et P. Zahn vs. Mme Anna Moore, pour possession d'une propriété.

Leon Mussoelvia vs. Mme Julia Sparks et son épouse, pour possession d'une propriété.

Wm. L. Poir & Co., Inc., lot Poydras, Camp, Commercial Alley et D'Homecourt, \$5.

Dennis McDerby à Union Homestead Assn., portion Erato, Clie, Dryades et Remparts, \$700.

Gurley. Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$700. — Gurley.

Mme Henry, L. Taylor à Anthony Monjre, portion Calliope, Clie, Rampart et Franklin, \$500.

Collins. Ernest A. Carrere Co., Ltd., à Mme Anthony Tonkovich, lot Chartres, Madison, Dumaine et Decatur, \$2250. — Legier.

Mme Jos. Lafaille à Frank Santoine, lot Ursulines, Hospital, Bourbon et Dauphine, \$2000. — Meunier.

Mme E. Wood à Thomas Mondano, bail de la propriété No. 2311 N. Remparts, pour 2 ans à \$20 par mois.

Victor Gondolf à H. A. Bursley, \$1000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Premier, Seconde, St. Denis et Dryades. — Delbel.

Guiseppa Daura à Joseph Messina, Jr., \$2200, 6 billets, 7 pour cent, lot Laurel, Annonciation, Berlin et Napoleon ave. — Guilbault.

Benedetto Scania à Mme Gerlie L. Gomez, \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Johnson, Galvez, Hospital et Quartier. — Formento.

Veuve Daniel Yost à H. A. Bursley, \$600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Dante, Dublin, Barthe et Maple. — Delbel.

Veuve Frederick Zeigler à Francis D. Charbonnet, Jr., \$1200, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 6 lots Annonciation, Tchoupitoulas, Octavia et Joseph. — Charbonnet.

toine, Columbus et Kerlerec, \$925. — Pomes.

Walter L. Lambert, et al à Louis Spiro, lot Baronne, Dryades, 7me et 8me, \$600. — Brian.

Acquéreur à Mme Alex. A. McDermott, la même propriété, \$725. — Brian.

Moses F. Hollander à Dominick Longo, lot Josephine, Howard, Liberty et St. Andrew, \$3500. — Schneidau.

Lilly Isaacs à A. W. Skardon and Sons, bail de rez-de-chaussée de la bâtisse No. 2141-43 Magazine, pour un an à \$85 par mois.

Succession de A. W. Skardon et Ballejo Grocery Co. Ltd, bail de la propriété Prytania, entre les rues Felicity et Orange, pour un an à \$110 par mois.

The South N. O. Realty and Development Co., à Louis Knop, lots (Salent et State ave, 8me et 9me ste, \$20.

Emma Realty Co., à Louis E. Thomas, lot Rendon, Lopez, Vincent et Elk, \$450. — Ellis.

Wilfred P. Spiller à Reliance Homestead Assn., portion Henry Clay, Calhoun, Perrier et Prytania, \$5110. — Formento.

Hubbard M. Field à Daniel M. Gatin, portion St. Charles, Gen. Taylor, Peniston et Carondelet, \$36,000. — Dreyfous.

William T. Army, et als à Eureka Homestead Society, 3 lots, Camps, Chestnut, Constantinople et Austerlitz, \$5000.

Acquéreur à Mme Richard Pearce, la même propriété, \$3750. — Benedict.

Kaspar A. Weick à Mlle Lola V. Scott, portion Hampson, Lowlerine, Cherokee et Maple, \$1500. — Zengel.

Louis Hasemann à Jefferson C. Wenck, 4 lots Leonidas, Joliet, Pritchard et Apricot, \$1425. — Shérif.

Bureau des Hypothèques.

Victor Gondolf à H. A. Bursley, \$1000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Premier, Seconde, St. Denis et Dryades. — Delbel.

Guiseppa Daura à Joseph Messina, Jr., \$2200, 6 billets, 7 pour cent, lot Laurel, Annonciation, Berlin et Napoleon ave. — Guilbault.

Benedetto Scania à Mme Gerlie L. Gomez, \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Johnson, Galvez, Hospital et Quartier. — Formento.

Veuve Daniel Yost à H. A. Bursley, \$600, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Dante, Dublin, Barthe et Maple. — Delbel.

Veuve Frederick Zeigler à Francis D. Charbonnet, Jr., \$1200, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 6 lots Annonciation, Tchoupitoulas, Octavia et Joseph. — Charbonnet.

Mme Veuve Wm. J. Dahanoy à Treo, Bernhardt, \$1000, 1 billet, 1 an, 4 pour cent, lot Magnolia, Eu-phrosine, Calliope et Clara. — Cuneo.

Charte.

Urquhart Social Club. — Daly.

VENTES A L'ENGAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Quarante District, portant le numéro municipal 2215 rue Sud Franklin, entre les rues Philip et Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans, No. 19,351.

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 41 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 octobre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les baisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'Etat No. 299, borné par les rues Jackson, Philip, White ou Bassin, et Franklin, le dit lot mesurant vingt trois pieds, cinq pouces face à la rue Franklin, par une profondeur de cent cinquante huit pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles, borné sur le derrière par une allée de quatre pieds de large en commun avec le dit lot et d'autres en bordure, le dit lot comprend la plus grande partie du lot désigné par le No. 8 de la façade duquel on a rebranché à peu près vingt cinq pieds pour l'élargissement de la dite rue Franklin.

Saisie dans le procès et-dessus. Conditions, Comptant sur le paiement. LOUIS KNOP, EDWARD E. SPARKS, Avocat pour le demandeur. sept-11,12,13,25 oct-2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorées du Sixième District formant le coin des rues Pitt et Cadiz, et le coin des rues Pitt et Cadiz (en l'Etat de la rue Jena).

Walter J. Suther vs. Marcellin T. Kiserf. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans, No. 196,380.

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'engan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Six certain lots de terre ensemble avec toutes les baisses et améliorations qui y appartiennent, et tous ses droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte situés dans le Sixième District de cette ville, en l'Etat No. 366, les dits lots sont désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11 et 12 du dit lot et mesurent comme suit à savoir: Lots Nos. 8, 9 et 10, ont chacun trente pieds face à la rue Prytania, par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 11, ont chacun trente pieds face à la rue Prytania, par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 12, ont chacun trente pieds face à la rue Pitt et Cadiz, et le lot No. 11 formant le coin des rues Pitt et Cadiz.

Saisie dans le procès et-dessus. Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, SHÉRIF CIVIL, paroisse d'Orléans. WALTER J. SUTHER, JR., Avocat pour le demandeur. sept-4,5,11,12,25 oct-3,7,8

SPORTSMEN'S SPECIAL
FRISCO LINES
LOUISIANA SOUTHERN R. R.
SHELL BEACH
TOUS LES DIMANCHES
Départ Ar. Shell Beach 5:00 A.M. || Départ Shell Beach Ar. Nouvelle-Orléans 4:10 P.M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yaclosky.
SERVICE PAR MOTOR-CARS
\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.
Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.
Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.